Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260011510-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.115

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 27	Votants : 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Vente de deux tracteurs des services techniques

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la collectivité peut, par délibération de son Conseil communautaire, décider de céder des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et d'en fixer le prix,

Considérant que la collectivité est propriétaire de deux tracteurs Massey Fergusson ayant respectivement 24 ans et 25 ans et ne correspondent plus aux normes de sécurité et d'usage pour être utilisés pour les différents travaux des services techniques sans recourir à des frais très conséquents,

Considérant qu'il est proposé de vendre ces deux tracteurs conformément aux règles applicables aux cessions de biens mobiliers, sur la plateforme agorastore pour des montants estimés de 10 000 € et 15 000 € mais que ces prix peuvent varier en fonction des enchères éventuelles,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260011510-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER la cession des deux vieux tracteurs Massey Fergusson estimés respectivement à 10 000 € et 15 000 €,**
- **D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge des Services Techniques, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 30	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

